

La veille immo du 3 juillet 2019

Posté le 03-07-2019

in [LinkedIn](#)

[Twitter](#)

f [Facebook](#)

[Email](#)

[Imprimer](#)

L'ORIE dévoile ses préconisations pour réduire l'empreinte carbone dans l'immobilier tertiaire



L'observatoire régional de l'immobilier d'entreprise (ORIE) a présenté lors de sa soirée Estivale les résultats de sa nouvelle étude « Empreinte carbone dans l'immobilier tertiaire : quelles priorités ? ». Le groupe de travail piloté par Cécile de Guillebon, directrice de l'immobilier et des services généraux du Groupe Renault, et Isabelle Derville, directrice de la DDT78, a notamment émis une série de recommandations : introduire un diagnostic simple de connaissance carbone (diagnostic de performance carbone), intégrer un diagnostic ressources des matériaux sur les permis de démolir, encourager la création des fiches temporaires de matériaux, améliorer le cadre réglementaire d'estimation des émissions de carbone. Les recommandations souhaitent aussi encourager la réduction des émissions de carbone au sein du parc existant et du neuf grâce à la mise en place de diverses actions : adopter des comportements encourageant les pratiques vertes par les usagers ; développer l'optimisation des surfaces (intensité d'usage) grâce au flex-office et au télétravail ; mettre en place des commissionnements ou rétro-commissionnements des installations techniques consistant à mettre à niveau ses performances ; choisir un fournisseur d'énergie faiblement carbonée ; mettre en place une politique de remplacement du mobilier plus durable ; inciter à la mutualisation des espaces (parking, RIE...) ; promouvoir l'optimisation énergétique à l'échelle du quartier par la valorisation des énergies fatales et la mise en place de synergies ; réduire la mobilité des collaborateurs (plan de mobilité).

Par [François Perrigault \(@fperrigault\)](#)